LA CHRONIQUE DE L'ORANGERIE

Un étrange attrait m'entraînait une fois de plus à l'exposition d'Hubert Robert. Je m'amusais à voir comment avec cinq ou six monuments, toujours les mêmes, une pyramide, une colonnade, un escalier, un arc et un quai, il imaginait des combinaisons infinies. C'est ainsi que les enfants jouent avec une boîte de construction.

Fermée au moment où les houles de la place de la Concorde devenaient un péril pour la peinture, l'exposition était ouverte de nouveau après l'orage. Les visiteurs n'étaient pas très nombreux. Les tableaux rêvaient seuls dans ces salles à peu près vides. Quand ils sont peu nombreux, les visiteurs d'une exposition sont souvent aussi intéressants que les œuvres exposées. Au bout de peu de temps, les uns et les autres se confondent, et les gens qui ont payé leur ticket semblent des figures peintes par un artiste sans préférences.

Parmi ces figures qui marchaient, je reconnus avec surprise un vieil historien dont tout le monde sait le nom. Ses lunettes rondes brillaient des reflets blancs du plafond à jour, et son visage semblait au centre d'une toile d'araignée, tissée de ses cheveux hagards. Il semblait guider une jeune femme, qui me parut jolie. Innocent privilège d'un vieillard ! Mais il prenait sa tâche à cœur : au lieu de suivre les murs, il la menait de-ci de-là, comme s'il obéissait à quelque dessein.

J'étais assis sur les banquettes de cuir disposées en épine dans la première salle. Je les vis revenir vers moi, et j'entendis la voix de l'historien.

« C'est vers trente-trois ans, disait-il, au milieu du chemin de la vie, qu'Hubert Robert est revenu de Rome. Aussitôt il a été reçu académicien, il a été à la mode, et il s'est marié. Le voilà Parisien jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant plus de cinquante années. Et quelles années ! De 1766 à 1808 ! Louis XV, Louis XVI, la Révolution, l'Empire ! Robert va vous montrer tout cela du bout du pinceau.

» — J'en serai charmée, dit la jeune femme.

Et l'historien continua :

« Il eut tout de suite des commandes. Mais les commandes qu'on faisait à Robert tournaient en amitié. En voici un exemple... »

Ils avaient traversé toute la salle, et ils se trouvaient à gauche de la porte d'entrée, devant un grand paysage où une espèce de pont du diable était jeté sur un précipice sans fond, entre des rochers abruptes. Mais ce n'est point là ce qu'ils regardaient. L'historien désignait à la visiteuse un charmant petit tableau, d'un gris d'argent, qui représente Mme Geoffrin, l'amie des philosophes, assise devant une petite table noire. Elle trempe avec circonspection un biscuit dans une tasse, sur laquelle elle est un peu penchée. On la voit de profil. Elle est coiffée d'un bonnet blanc et habillée d'une ample robe d'intérieur. Derrière le fauteuil, un valet en tablier, qui a posé son balai contre la porte, fait la lecture à haute voix. Un écran protège la bonne dame du feu, qu'on voit briller à gauche. Entre la cheminée et la porte, on aperçoit le haut d'un de ces meubles à tiroirs qu'on appelait des chiffonniers.

« Il y a toute une histoire cachée dans cette petite toile, dit l'historien. Quand elle a été peinte, Mme Geoffrin avait plus de soixante-dix ans. A la grande fureur de sa fille, Mme de la Ferté-Imbault, qui vivait avec elle, elle s'était entichée de Mlle de Lespinasse. Impatronisée à l'hôtel de la rue Saint-Honoré, celle-ci y faisait adresser sa correspondance, y recevait ses emplettes et y faisait inviter ses amis les hommes de lettres.

» — Je sais tout cela, dit la jeune femme, qui me parut un peu bas bleu. Je l'ai lu dans le livre de M. Photiadès.

» — Vous savez donc, reprit l'historien, qu'au moment où Julie de Lespinasse se brouilla avec Mme du Deffand, et fut jetée à la rue, Mme Geoffrin la tira d'affaire. Certes Mme Geoffrin était riche. Mais elle ne pouvait toucher à sa fortune qu'avec le consentement de sa fille. Il n'y fallait pas songer. Elle prit un parti héroïque. Elle a vendu ses trois plus beaux Van Loo. L'impératrice de Russie lui en a offert 36,000 livres. Elle les avait elle-même payés la moitié. Cette bonne action n'était pas une mauvaise affaire. Mais il fallait de nouveaux tableaux pour garnir les places vides. Hubert Robert lui a fait trois grands paysages avec des fabriques, et pour 2,760 livres. Cette seconde affaire n'était pas mauvaise non plus. »

La visiteuse, penchée sur le petit tableau, semblait scruter le profil de Mme Geoffrin. Au-dessus du chiffonnier, Hubert Robert s'était diverti à représenter un de ses propres tableaux. Toute la scène devenait vivante. J'aurais voulu que le domestique qui faisait la lecture fût ce Valentin, qui rapportait à Mme de la Ferté-Imbault tout ce qui se passait chez Mme Geoffrin. Mais je dus m'avouer que c'était peu probable, et que Valentin était une espèce de maître d'hôtel ou d'intendant, trop grand personnage pour tenir un balai. L'homme qui lit, son tablier autour du corps, c'est sans doute Nanteuil ou Aubin.

Cependant l'historien et son amie avaient fait quelques pas, et ils étaient maintenant devant un tableau fort énigmatique, où l'on voyait encore Mme Geoffrin, recevant un peintre qui lui montrait un portrait. On ne sait qui sont ni ce peintre ni ce portrait. Sur cette toile, Mme Geoffrin porte un fanchon de dentelle noire, et, si j'ai bien vu, elle a sur son éternelle robe grise un mantelet. Elle n'est plus dans son salon, mais dans sa chambre, dont les tentures sont d'un velours rouge brun. Le rideau de l'alcôve est ouvert, de façon qu'on voit le lit à baldaquin.

« C'est dans ce lit que Mme Geoffrin est morte, dit l'historien. Elle a eu trois attaques d'apoplexie, à plusieurs mois d'intervalle. Les premières l'avaient laissée paralysée à demi, mais lucide. Ayant toujours tenu la balance égale entre Dieu et le diable, elle s'était confessée. D'Alembert, qui s'était arrogé le droit d'entrer comme il lui plaisait, pénétra dans la chambre comme la pauvre vieille dormait, et trouva une *Imitation* sur un guéridon. Il fit un tel vacarme, et accompagné de tant de blasphèmes, que les bonnes sœurs le chassèrent, et que Mme de la Ferté-Imbault lui interdit de se présenter. Cela se passait à la fin d'août 1776. Mme Geoffrin a encore vécu plus d'un an. C'est de ce lit qu'au 8 février suivant elle a dicté son testament à maître Giraudeau. Il est maintenant chez maître Delapalme, et M. Photiadès en a cité des passages. Elle ne donnait aux pauvres de la paroisse de Saint-Roch que deux mille quatre cents livres, mais elle s'en excusait sur les grandes aumônes qu'elle avait faites durant sa vie. En revanche, elle laissait à ses domestiques, dont les gages, elle le reconnaît, avaient été très médiocres, des sommes importantes. Toutefois, trois mois plus tard, elle eut un repentir. Elle fit revenir son notaire et réduisit les legs du second cuisinier, du marmiton et de la fille de cuisine, envers qui elle craignait d'avoir été trop libérale. Ce n'est pas qu'elle fût avare; mais elle comptait strictement.

» Nous avons accompagné Mme Geoffrin jusqu'en 1777, dit l'historien, si bien qu'il nous faut revenir un peu en arrière pour comprendre les tableaux suivants. »

Ils étaient arrêtés devant les deux tableaux longs qui représentent l'abatage des arbres dans le parc de Versailles, dans l'hiver de 1774 à 1775. On les voyait ébranchés, coupés à la cognée, tirés à la corde, sciés. Les statues de marbre restaient nues dans le désastre, et au bout de ce chantier sinistre on apercevait les perspectives dégarnies.

« Ah! fit la jeune femme avec pitié, quel massacre!

» — On disait que les arbres étaient malades, chuchota l'historien. Mais, au fond, ils ont été les victimes du changement de règne. C'était le premier hiver depuis l'avènement de Louis XVI. La jeune reine donnait dans le goût nouveau, qui voulait des jardins pittoresques. On sacrifia le parc du grand roi. Car les hommes d'autrefois, que nous admirons en bloc, étaient encore plus vandales que nous. »

Les deux tableaux étaient devant nous. J'avoue que celui de gauche ne me plaisait qu'à demi. L'imposture y était trop évidente. Un arbre dont le tronc était déjà entaillé était entraîné vers la terre par une longue corde, au milieu de spectateurs de toutes sortes, deux gardes-françaises, un nègre, des gens de cour, lesquels ne prêtaient aucune attention à cet effondrement qui les menaçait. En général, quand on abat un arbre, on fait le vide. Le tableau de droite, au contraire, était d'une vérité charmante. Le roi, en habit rose, et tête nue, causait au pied du Milon de Crotone. Mais un promeneur, vêtu de gris, et le chapeau sur la tête, lui tournait le dos sans façon pour regarder la statue. La reine, en robe à paniers et portant un petit chapeau-galette sur une immense coiffure, se penchait pour embrasser ses enfants. Mais devant elle, sur un tronc abattu, des polissons avaient posé en équilibre instable une planche, qui faisait une de ces balançoires dont je ne répéterai pas le nom familier. Quatre gamins, deux à chaque bout, y opposaient leur poids. Mais l'un avait chaviré, et un chien en jouant, le museau à plat et le rein haut, déchirait son chapeau. Plus loin les ouvriers déjeunent, le long du socle de Castor et de Pollux. Une bonne femme vend des brioches. Je ne sais si les choses se sont passées ainsi, mais le tableau est joli.

« Et voulez-vous maintenant, dit l'historien, voir le goût nouveau auquel on sacrifiait ces futaies ? »

Il entraîna sa compagne à travers toute la salle, et je le retrouvai devant une vue de Méréville, dont le parc, près d'Etampes, est l'œuvre d'Hubert Robert. La Juinne coule au premier plan. Au delà une prairie, de l'herbe la plus verte, s'enfonce entre deux hauteurs, paysage improbable. La hauteur de gauche est escaladée par une rampe, et du sommet un pont chinois rejoint la hauteur de droite, coiffée elle-même d'un temple rond à colonnades.

Ni l'historien ni celle à qui il parlait n'avaient remarqué que je les suivais. Tableau par tableau, le premier refaisait toute l'histoire du temps : l'incendie de l'Opéra, la prise de la Bastille, la fête de la Fédération où toute la noblesse apporte de la terre dans des brouettes et où Mme de Montmorency, je crois, attrapa, par trop de zèle, un chaud et froid dont elle mourut. Puis c'était la messe aux Tuileries, la prison de Saint-Lazare, et de nouveau, aussitôt après la libération de Thermidor, des vues du mausolée de Rousseau aux Tuileries, du banquet des Cinq Cents au Louvre, que sais-je ? Et, pour finir, une énigmatique petite toile, un champignon de chaume sur quatre poteaux, sous de grands arbres, avec un degré de trois marches, et un homme qui va les franchir, un homme vu de dos, en redingote bleue, qui ressemble étrangement au premier consul.

« On ne fait plus de tableaux à sujet, n'est-ce pas ? dit la jeune femme.

» — Les peintres disent que ce n'est pas de la peinture », dit l'historien.

Ils étaient arrêtés sous la toile qui représente la Bastille au moment où on commence à la démolir. La forteresse est vue par le nord, et le soleil éclaire encore, à notre droite, le côté de l'ouest. Isolée dans ses fossés, elle semble un énorme navire désemparé. La fraîcheur de la mise à vif fait une ligne blanche au faîte des hautes tours rondes, et cette immense épave jaune, la proue vers le spectateur, s'enlève sur le ciel noir.

« Et cela? » dit-elle.

HENRY BIDOU.

Journée parlementaire

LE BUDGET DE 1934
AU SÉNAT

SÉANCE DU LUNDI 26 FÉVRIER

Le Sénat a abordé hier, sous la présidence de M. Jules Jeanneney, l'examen du projet de budget pour l'exercice 1934. Il a procédé à la discussion générale et a ensuite examiné les trente-quatre premiers articles de la loi de finances.

Dans un discours courageux, M. Marcel Régnier, rapporteur général, a insisté encore une fois sur la nécessité de compressions énergiques et d'un nouvel effort, l'équilibre du budget de 1934 n'étant, pour le moment, qu'un « équilibre comptable ». M. Germain-Martin, ministre des finances, a reconnu, lui aussi, la nécessité d'un effort complémentaire, afin d'obtenir l'équilibre budgétaire intégral, « condition primordiale » d'une trésorerie aisée et de la restauration de la confiance. « Ni inflation, ni dévaluation, a-t-il déclaré avec force, celle-ci serait aussi funeste que celle-là. »

C'est également l'avis de M. Joseph Caillaux, président de la commission des finances, qui a insisté sur « l'obligation de ménager les forces d'une nation à la veille de plier sous le faix ».

Tous les orateurs ont affirmé leur confiance en le gouvernement de M. Doumergue pour réaliser le redressement intégral que le pays attend de lui.

L'EXPOSÉ DE M. MARCEL RÉGNIER

Dans un bref et substantiel exposé, M. Marcel Régnier a défini l'œuvre de la commission sénatoriale des finances et montré les raisons qui l'ont guidée dans son étude du budget de 1934. Ces raisons, nous les avons d'ailleurs données au cours de l'analyse du rapporteur général.

La commission a dû, a-t-il dit, travailler avec une telle hâte que c'est seulement le tome I du rapport général qui a pu être distribué hier. Le tome II, contenant les tableaux, ne pouvant être distribué qu'aujourd'hui, le Sénat a été appelé à voter d'abord la loi de finances; le budget des dépenses viendra ensuite. « C'est d'ailleurs, fait remarquer le rapporteur général, l'ordre logique. »

Le budget voté par la Chambre se soldait par un excédent de recettes de 58,796,843 francs. Celui que la commission des finances propose à la haute Assemblée se solde par un excédent de recettes de 59,255,014 francs. Les recettes, aussi bien que les crédits, ont été réduits de plus de 162 millions.

M. Marcel Régnier. — Nous nous sommes efforcés d'une part de n'accepter aucune disposition susceptible d'augmenter le prix de la vie, d'autre part, de supprimer les exonérations d'impôts afin d'assurer la justice fiscale.

L'équilibre réalisé par nous n'est, il faut le dire, qu'un équilibre comptable. Le gouvernement d'ailleurs l'a reconnu. Il faut s'attendre à quelques diminutions de recettes escomptées et l'augmentation de certaines dépenses.

Le gouvernement aurait pu sans doute nous demander des mesures réalisant l'équilibre complet et réel tout de suite. Il a préféré procéder autrement, et ce n'est pas moi qui l'en blâmerai.

Aujourd'hui, l'état de la trésorerie est d'une gravité telle qu'il faut de toute urgence y parer par un nouvel appel à l'épargne, dans les conditions les moins onéreuses possibles pour les finances publiques, ce qui suppose, au préalable, le vote rapide du budget.

Nous voici au septième ou huitième projet de redressement budgétaire partiel, sans que l'horizon se soit éclairci. C'est que la méthode employée ne peut qu'aggraver la situation, ainsi que votre commission l'a déclaré à maintes reprises.

En décembre dernier encore, lorsque le gouvernement insistait pour que nous renoncions à certaines économies, je prévenais le Sénat que nous marchions vers l'inflation. Nous voici à l'heure cruciale : de janvier 1932 à janvier 1933, le capital de la dette publique s'est accru de 26,154 millions, ce qui a augmenté les dépenses afférentes à cette dette à l'instant même où les recettes baissaient par suite de la crise économique.

A cette première cause de déficit, s'en est ajoutée une seconde, l'accroissement automatique de certaines dépenses, lequel a dépassé un milliard en un an.

Il faut de toute urgence endiguer cette crue de dépenses. (Vifs applaudissements.) C'est là le seul moyen efficace de rompre avec cette politique d'emprunts incessants qui est pratiquée depuis tant de mois et qui ne serait sans doute pas possible de suivre pendant très longtemps encore. (Très bien ! Applaudissements.)

M. René Héry. — Nous l'avons souvent dit !

M. Marcel Régnier. — Sans doute, mais le Sénat n'a pas suffisamment écouté les avis de sa commission.

M. Hervey. — Il s'en est tenu aux intentions !

M. Caillaux. — Il ne faut tout de même pas oublier que le Parlement a opéré en vingt mois un redressement appréciable.

Le rapporteur général. — Oui. Le déficit qui, en juin 1932, s'élevait à 15 milliards, a été réduit dans une proportion importante.

C'est là un effort qui n'est point négligeable mais qui est demeuré incomplet, et la situation a continué de s'aggraver. L'heure est venue aujourd'hui, d'effectuer, enfin, l'effort total.

C'est dans cette pensée que le gouvernement a demandé, par l'article 39 *bis* de la loi de finances, les pouvoirs pour réaliser les économies nécessaires par décrets. Ces pouvoirs, nous vous proposerons de les lui accorder, sans joie d'ailleurs. Mais ils semblent indispensables, car dès qu'il s'agit d'économies les discussions s'éternisent et des résistances énergiques surgissent de tous côtés.

C'est pourquoi, et étant donné la situation financière actuelle, le gouvernement a eu raison de nous demander les pouvoirs nécessaires pour réaliser des économies au moyen de décrets-lois, que le Parlement devra ensuite ratifier. Les pouvoirs, nous les accorderons, ne serait-ce que parce que l'actuel président du conseil inspire au Sénat une confiance toute particulière. (Très bien !) Il a laissé ici des amitiés profondes, surtout parmi les membres qui siègent à la gauche de cette Assemblée.

Plusieurs voix au centre et à droite. — Partout !

M. Marcel Régnier. — Nous n'oublions pas qu'il a été longtemps le président de la Gauche démocratique, et nous sommes fiers de lui.

Le grand rôle qu'il a rempli par ailleurs, soit à la présidence du Sénat, soit à la présidence de la République, a montré qu'il avait les qualités nécessaires pour mener à bien l'œuvre de redressement qui s'impose. Nous avons donc confiance en lui pour sauver le régime parlementaire et les libertés républicaines, en assurant la restauration de nos finances. (Très bien ! Très bien !)

Nous allons d'autre part avoir à faire face à des difficultés extérieures au moins aussi graves que les difficultés intérieures. Un des meilleurs moyens de nous défendre en face de l'étranger qui nous guette consistera à rétablir notre situation financière et à affirmer ainsi la solidité de notre pays et sa force de résistance.

Connaissant les difficultés auxquelles le gouvernement aura à faire face, nous nous rangeons derrière lui afin de laisser libre son action que nous souhaitons féconde. En gardant à notre pays sa belle figure démocratique et pacifique, le gouvernement rendra à nos institutions le plus grand service qu'elles puissent attendre de lui. (Vifs applaudissements.)

DISCOURS DE M. RIO

Prenant la parole après le rapporteur général, *M. Rio* (Gauche démocratique) rappelle les assurances données au Sénat par un précédent gouvernement lors du vote d'un projet qui réalisait une économie de 500 millions sur le budget de la marine. On avait dit alors que cette économie ne diminuerait en rien notre force navale.

Le président de la commission de la marine demande que la même assurance soit donnée aujourd'hui. Des économies sont nécessaires, dit-il, mais elles doivent porter uniquement sur les dépenses administratives et non sur les dépenses de matériel. Nos constructions ne peuvent être en rien ralenties, déclare l'ancien ministre, qui signale que nous devons, ainsi que le font les autres Etats, prendre des mesures de défense en faveur de notre marine marchande.

DISCOURS DE M. HACHETTE

M. Hachette (Union républicaine) regrette de ne pas trouver dans la loi de finances des mesures de déflation massive.

Le sénateur de l'Aisne signale que, de 1928 à 1933, les dépenses publiques ont augmenté de 9 milliards. Les dépenses de personnel et d'assistance, les pensions et allocations diverses, les subventions ont été majorées dans des proportions énormes.

Les crédits des ministères du travail et de la santé publique, par suite de l'application des lois sociales, sont passés de 940 millions en 1928 à 3 milliards en 1933. Quant aux anciens combattants, l'orateur est persuadé qu'ils comprendront la nécessité d'un sacrifice quand ils se trouveront en présence d'un projet général d'économies massives.

M. Hachette. — L'alternative est simple.

Ou bien le Parlement aura le courage de voter la déflation massive, ou bien il se dérobera à sa tâche, et c'est l'inflation et la ruine. Je ne pense pas que nous tous, qui aimons le pays et le régime, nous acceptions de manquer à une pareille tâche. (Vifs applaudissements.)

DISCOURS DE M. LÉMERY

M. Lémery (Gauche démocratique) votera le projet de budget comme le demande le gouvernement actuel qui n'est pas, dit-il, responsable de la situation actuelle, et en la sagesse et le patriotism duquel il a confiance pour reprendre à pied d'œuvre la tâche du redressement financier.

Le sénateur de la Martinique rappelle que le rapporteur général de la Chambre a évalué à 16,200 millions l'effort de redressement accompli depuis juillet 1932, les économies comptant pour 9,490 millions dans ce chiffre. Or, le budget de 1934 dépasse 48 milliards, malgré les 9 milliards d'économies, alors que celui de 1929 n'atteignait que 45 milliards. « Cette augmentation, déclare l'orateur, tient au jeu automatique d'une législation démagogique sur laquelle il faudra revenir. »

Après avoir fait remarquer que les économies escomptées sont pour la plupart hypothétiques, M. Lémery se montre également très sceptique en ce qui concerne l'évaluation des recettes. « On semble, dit-il, s'être ingénié à chercher les mesures les plus vexatoires et les plus propres à brider l'activité du pays. » Quant à la carte d'identité fiscale, on ne tardera pas, si on l'institue, à constater qu'elle coûtera plus cher qu'elle ne rapportera.

L'orateur rappelle qu'il a été dit devant l'autre Assemblée « qu'une déflation assez massive pour agir sur les prix ne paraît ni désirable ni praticable » et il en conclut que l'autre Assemblée est prête à accepter l'inflation pour écarter la déflation.

M. Lémery. — Quand l'Etat aura tout pris en charge, il aboutira à la misère. Nous en avons vu l'exemple dans d'autres pays.

Je voterai le mauvais budget qui nous est présenté. Il représente la plus mauvaise page de notre histoire financière. Cette page, il faut la tourner. Je fais confiance au gouvernement pour le faire. Le moment est venu de n'entendre d'autre voix que celle de la sagsse française. (Vifs applaudissements.)

Après une brève intervention de *M. Mounié* qui réclame au nom de ses collègues de la Seine et de Seine-et-Oise les subventions suffisantes pour construire les écoles nécessaires, *M. Germain-Martin*, ministre des finances, monte à la tribune.

DISCOURS DE M. GERMAIN-MARTIN
MINISTRE DES FINANCES

M. Germain-Martin rappelle qu'en juillet 1932 il avait, avec son collègue M. Palmade, évalué le déficit initial à 9 milliards, mais en décembre de cette même année, quand il quitta le pouvoir, il fut obligé de relever ce chiffre à 15 milliards.

M. Germain-Martin. — Heureusement, un effort a été fait pour atténuer ce déficit, effort réel qui, si nous vous apportons d'ici à quelques mois un supplément de ressources de 4 milliards, 4 milliards 1/2, il n'y aura plus pour 1935 de péril sérieux pour la trésorerie.

Répondant aux orateurs qui m'ont précédé, je traiterai du problème de l'équilibre, du danger de la politique des emprunts continus et du problème de la déflation et des manipulations monétaires. J'entends sur ce dernier point affirmer la volonté du gouvernement afin que l'on connaisse au dehors son attitude en présence du problème monétaire.

L'équilibre budgétaire

Il est incontestable que le présent budget n'est pas en équilibre intégral, en raison d'évaluations trop optimistes des recettes, d'appréciations trop généreuses du rendement escompté de certaines mesures, telles que la réforme administrative, la réduction des indemnités, la frappe de la monnaie de nickel.

On a demandé, à propos de l'article 39 *bis* de la loi de finances qui permet la réalisation d'économies par décrets : « Cet article est-il simplement destiné à rendre possible la réalisation de 500 ou 600 millions d'économies pour parfaire l'équilibre du présent budget, ou bien le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre la réalisation de l'équilibre budgétaire au delà de ce chiffre ? » A vrai dire, l'obtention d'un équilibre complet est difficile (Très bien !), ce qui importe d'ailleurs à cet égard, ce n'est pas que le budget prévisionnel soit intégralement équilibré, c'est que le budget exécuté le soit. (Très bien !)

M. Joseph Caillaux, président de la commission des finances. — Pour cela, il faudrait avoir une véritable comptabilité budgétaire.

M. Germain-Martin, ministre des finances. — Quoi qu'il en soit, le gouvernement prend l'engagement d'user des pouvoirs qui lui seront accordés pour vous apporter des économies ou des réformes fiscales susceptibles de mettre la trésorerie à l'abri de tout aléa.

J'entends bien que pour certains l'équilibre budgétaire n'est qu'une mystique. J'envie ceux qui écrivent cela sans avoir à diriger le ministère des finances. Pour moi je considère l'équilibre budgétaire comme la condition primordiale d'une trésorerie aisée, disposant du volant nécessaire pour traverser la période dite des basses eaux. Faute d'une trésorerie dont les besoins soient assurés, le ministre des finances ne vit plus, le pays s'inquiète, l'épargne est constamment sollicitée, le crédit public s'amenuise, le taux de l'intérêt monte. C'est là, messieurs, une situation inadmissible dans un pays où la thésaurisation s'élève à 40 milliards. (Très bien !)

Quoi qu'il en soit, il est bien certain que la réforme fiscale qui s'impose sera accomplie dans le sens indiqué par M. le rapporteur général, c'est-à-dire de manière à faire baisser le coût de la vie.

Il faut reviser l'assiette des impôts afin de l'élargir : c'est la seule façon d'améliorer le rendement; dans le même temps, le taux des impôts doit être abaissé. C'est là une réforme possible.

M. Edmond Cavillon. — En tout cas, c'est indispensable.

M. Germain-Martin, ministre des finances. — Le gouvernement s'efforcera d'aboutir à cet égard, avec le concours du Sénat, aux réalisations les plus complètes.

Les emprunts

J'arrive au deuxième point de mon exposé, les emprunts.

Depuis un an et demi, tous les gouvernements ont été obligés — pour des raisons qui remontent très loin dans le passé — de pratiquer une politique d'emprunts à jet continu, afin de faire face aux besoins de la trésorerie.

Politique fâcheuse pour l'épargne elle-même, les emprunts successifs se dévalorisant les uns les autres, au point que, dans un pays qui possède des disponibilités plus larges que tout autre de l'Europe continentale, le taux réel des emprunts de l'Etat français est de 5 1/2 à 5 3/4 0/0, alors qu'un emprunt de 8 milliards vient d'être émis au taux réel de 4 1/4 par un autre Etat, dont le budget est cependant en déficit notable.

Il ne vous échappera pas que la hausse du taux de l'intérêt payé par l'Etat a les plus graves inconvénients pour la vie économique du pays. (Très bien !)

Pour mettre un terme à une coûteuse politique d'emprunts, il faut réaliser un équilibre budgétaire rigoureux.

La question de la monnaie

Aussi bien, ce qui est grave dans la série des phénomènes que je viens de décrire — et j'arrive ainsi au troisième point de mon exposé, — c'est qu'un élément vital de l'activité du pays, la monnaie, est constamment menacé.

Nul n'ignore — surtout depuis le récent article de l'Américain Lippmann — la campagne menée à l'étranger, et tout particulièrement aux Etats-Unis, pour persuader à la France de dévaluer sa monnaie ou de faire de l'inflation.

Certains distinguent avec soin l'inflation de la dévaluation, pour condamner la première et recommander la seconde. Mais en vérité, messieurs, la dévaluation n'est que de l'inflation aggravée et l'inflation conduit toujours à la dévaluation; la seule différence qui existe entre ces deux manipulations monétaires réside dans le mode de constatation de l'appauvrissement général : dans un cas, celui-ci est instantané, dans l'autre cas, il est plus ou moins progressif, mais, dans l'un et l'autre cas, il y a un appauvrissement, avec toutes ses conséquences matérielles et psychologiques.

Quoi qu'il en soit, le présent gouvernement estime qu'en France la dévaluation ne présenterait aucune utilité pour le pays, et qu'elle serait incapable, par ailleurs, d'améliorer les relations internationales.

Les partisans de la dévaluation arguent en faveur de leur thèse de la cherté des prix français, qui seraient supérieurs de 20 à 30 0/0 à ceux de l'étranger. C'est là une argumentation quelque peu audacieuse, car il est très difficile d'obtenir comme base du raisonnement des éléments parfaitement comparables.

A supposer qu'on les obtienne, il convient, avant tout, de rechercher les causes de la cherté de nos prix. La première réside dans l'exagération des impôts actuels, qui handicapent notre production dans la concurrence internationale. (Très bien ! Très bien !)

Les impôts frappant certains produits ont subi chez nous une augmentation importante, nullement proportionnelle à la dévaluation du franc, mais correspondant jusqu'au coefficient 30 ou 40 par rapport à l'avant-guerre. Les charges sociales, celles aussi résultant du chômage, interviennent également dans la formation des prix. Enfin, de nouvelles pratiques se sont introduites dans le commerce de détail : les fonds de commerce ont été achetés à des prix souvent très élevés; et leurs propriétaires veulent maintenant amortir ces prix, non pas comme autrefois en vingt-cinq ou trente ans, mais en cinq ou huit ans. Tous ces éléments contribuent à l'augmentation des prix. (Très bien !)

A l'extérieur et dans les mêmes milieux anglo-saxons qui nous poussent à la dévaluation, on cherche actuellement à faire hausser les prix en or; nous reconnaissons, nous, qu'il peut y avoir intérêt à faire hausser le prix des matières premières pour donner une nouvelle impulsion à l'économie générale; mais puisque chez nous les prix sont plus élevés qu'ailleurs, c'est aux autres qu'il appartient de se rapprocher des prix pratiqués chez nous de manière à faciliter les transactions internationales. Il n'y a donc pour nous aucune bonne raison de dévaluer notre monnaie.

J'ajoute que les opérations monétaires ne se présentent pas de la même façon dans tous les pays. Elles s'effectuent par rapport à certains milieux politiques et sociaux, et par rapport à des économies différentes. C'est ainsi qu'actuellement une dévaluation du franc aurait peut-être pour nos produits, sur le marché international, des conséquences fort différentes de celles que prévoient les défenseurs de la dévaluation.

Mais supposons même que celle-ci entraîne une baisse de nos prix. Vous savez bien que, dans ce cas, lorsqu'un pays modifie la valeur de sa monnaie, les autres pays pratiquent à son égard une politique de contingentement et de représailles douanières. Récemment encore, à la suite de la dévaluation de la livre, la Chine a augmenté de 25 0/0 ses droits de douane. Par conséquent, même si elle produisait les résultats que certains en attendent, la dévaluation n'apporterait pas un remède définitif à la situation de notre commerce extérieur.

Aussi la formule du gouvernement est-elle la suivante : ni dévaluation, ni inflation. (Applaudissements.) Volonté absolue de réaliser l'équilibre budgétaire pour aboutir à l'équilibre en faisant appel au bon sens et au courage de la nation, et pour éviter aux humbles et aux déshérités le malheur de nouvelles manipulations monétaires. Sur ce point, nous sommes d'accord avec la commission des finances du Sénat. En un mot, nous voulons tenter de réaliser un redressement définitif pour pouvoir maintenir avec la stabilité de la monnaie, un niveau constant des salaires des travailleurs et sauver le prestige du régime et de la nation. (Vifs applaudissements.)

DISCOURS DE M. JOSEPH CAILLAUX

M. Joseph Caillaux, président de la commission des finances, en plein accord avec le ministre, repousse la dévaluation aussi bien que l'inflation, qui seraient l'une et l'autre « une escroquerie envers ceux qui ont apporté leur argent à l'Etat ».

L'orateur signale qu'une « mystique regrettable » tend à faire croire que l'inflation est avantageuse. Il faut la combattre en remettant d'abord nos finances en ordre.

M. Joseph Caillaux. — Il ne suffit pas de proclamer qu'on hait l'inflation; il faut prendre des mesures pour n'y pas retomber. Or, actuellement, en France, les prix de revient dépassent de 20 0/0 ceux de l'étranger. Il existe dans le public une sorte de mystique d'après laquelle la dévaluation constituerait un remède à cette situation. Il faut réagir contre cette mystique; mais ce qui importe avant tout, c'est de remettre les finances du pays complètement en ordre.

M. Lémery a critiqué la gestion des gouvernements antérieurs, surtout des derniers en date.

M. Lémery. — J'ai parlé avec la même sévérité à tous les gouvernements.

M. Joseph Caillaux, président de la commission des finances. — La vie m'a appris l'indulgence. (Sourires.) Ce qui est certain, c'est qu'entre 1926 et 1932, les dépenses ont augmenté de 20 milliards. A ce sujet, nous avons tous à nous frapper la poitrine. Mais il ne faudrait pas réserver toutes vos sévérités à des gouvernements qui se sont trouvés dans une situation financière particulièrement difficile. M. Germain-Martin, quand il est devenu ministre des finances du cabinet Herriot en 1932, a trouvé un déficit qu'il évaluait à 9 milliards, et qui s'est révélé bien supérieur. Peut-être à ce moment, eût-on utilement suivi les indications de votre commission des finances, qui proposait des mesures susceptibles de résoudre d'un seul coup le problème du déficit. (Très bien !)

Quoi qu'il en soit, on a laissé passer l'heure.

Les lois engendrant des dépenses, auxquelles il faudra bien toucher, apportent tous les ans un torrent de charges budgétaires supplémentaires. Des efforts, je le reconnais, ont déjà été faits pour y mettre un frein; mais il y a eu un peu trop de fiscalité et pas assez d'économies dans les mesures prises, au gré de la commission des finances. (Très bien !)

Je vois avec plaisir, à l'approbation que je recueille, que l'Assemblée reconnaît que sa commission avait raison, encore qu'elle ne l'ait pas toujours suivie complètement.

Mais laissons le passé ! On nous présente aujourd'hui un budget en équilibre apparent, avec surestimation des recettes et sous-estimation des dépenses. En réalité, il existe dans ce budget un déficit, que je ne veux pas fixer à la tribune. Le gouvernement nous demande de donner notre agrément à un équilibre comptable, pour lui permettre de parer au déficit réel. Il nous demande en quelque sorte des pleins pouvoirs. Ce n'est pas moi qui les lui refuserai (Sourires); mais à une double condition : c'est que le gouvernement recherchera un équilibre réel et non simplement comptable et que, dans tous les ministères, il prendra les mesures utiles pour mettre un terme aux gaspillages et aux abus, qui abondent. (Très bien !)

Les décrets-lois ont été acceptés à la commission des finances par dix-neuf voix contre une. Mais il doit être entendu que c'est là un procédé exceptionnel. Le contrôle parlementaire est indispensable. Il a, d'ailleurs, besoin d'être amélioré, dans son fonctionnement, surtout dans une autre enceinte, où je regrette que le gouvernement n'ait pas réclamé la renonciation des députés au droit d'augmenter les dépenses publiques. (Très bien !) Il faut que les représentants du pays reconnaissent l'exactitude de ce que disait un grand ministre de la Restauration, le comte Corvetto, quand il déclarait : « les Chambres ont pour mission de consentir l'impôt, non de l'offrir ». (Très bien !) Il faut revenir à cette formule, sinon les associations, les syndicats de toutes sortes feront du budget du pays une véritable foire d'empoigne.

Qu'on instaure donc une discipline nouvelle dans les Assemblées. Les régimes doivent évoluer avec le temps. (M. Gaston Doumergue, président du conseil, fait un signe d'assentiment.) Je suis heureux de l'assentiment particulièrement précieux que me donne M. le président du conseil.

Cela dit, j'exprime le souhait que nous obtenions bientôt une amélioration que nous réclamons depuis des années, je veux parler d'une véritable comptabilité budgétaire. (Très bien !) Avec la comptabilité actuelle, nous ne savons rien, nous ne pouvons rien savoir de la situation financière exacte, notre contrôle ne portant, en fait, que sur la prévision et non sur l'exécution des dépenses.

Je termine par un dernier vœu en faveur de la réforme de notre fiscalité. Je regrette que les pleins pouvoirs ne doivent pas jouer en cette matière, car il ne sera possible d'aboutir qu'en petit comité. La loi relative à l'impôt sur les revenus, en particulier, est à refaire complètement.

M. Hervey. — Elle a été défaite.

M. Caillaux. — Oui, par le vote d'une série d'exceptions et d'exemptions qui défigurent totalement l'œuvre initiale et créent des complications inextricables.

La République se doit d'extirper les mauvaises herbes dans ses dépenses et de faire le nécessaire pour ménager dans ses recettes les forces d'un nation à la veille de plier sous le faix. (Vifs applaudissements.)

LA DISCUSSION DES ARTICLES

Le Sénat étant passé à la discussion des articles, l'article 1 qui fixe le montant des crédits ouverts est réservé.

M. Betoulle (socialiste) demande le rejet de la disposition de l'article 4 supprimant l'exonération sur les ristournes des coopératives. Le rapporteur général déclare que la commission, à la demande du gouvernement, consent à la disjonction de cette disposition. L'article est, en conséquence, adopté, avec l'adjonction, au troisième alinéa des mots « les ristournes étant exemptées ».

A l'article 5 (patente des coopératives), *M. Joseph Faure* (non inscrit) demande que les syndicats et

---

FEUILLETON DU Temps
Du 28 FÉVRIER 1934

LA MUSIQUE

NOUVELLE HISTOIRE DE LA MUSIQUE : la Musique du moyen âge et de la Renaissance.

AU TRIANON-LYRIQUE : Première représentation de « Monsieur Papillon », opérette en trois actes de MM. Marcel Favre et Jean Monet, musique de M. Guy Lafarge.

Comme je l'ai indiqué à plusieurs reprises, la musique a conquis la première place dans le monde esthétique moderne. Grâce aux moyens mécaniques d'interprétation prêtés par la radiophonie, le disque et le cinéma sonore, elle a dépassé de loin toutes les autres formes d'art, et chacune de ses manifestations essentielles a facilement sa portée universelle.